

Épinal, le 22 février 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assises des énergies renouvelables (EnR)

Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète des Vosges, a réuni, ce jeudi 22 février 2024 à l'ENSTIB à Épinal, les élus du territoire lors d'assises des énergies renouvelables.

Le mix énergétique visé par la France et porté par la programmation pluriannuelle de l'énergie repose sur la relance du nucléaire et sur l'accélération du développement des énergies renouvelables, décarbonées. Cette stratégie constitue une réponse pour lutter contre le changement climatique, développer la souveraineté énergétique et préserver le pouvoir d'achat des Français.

Les objectifs nationaux en matière de développement des EnR sont ambitieux et prévoient à horizon 2030 :

- la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) de 40 % par rapport à 1990,
- la réduction de la consommation d'énergie finale (CEF) de 20 % par rapport à 2012,
- une part des énergies renouvelables (EnR) de la consommation finale brute d'énergie de 33 %.

La loi d'accélération du développement des énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023 porte cette ambition de déploiement massif des EnR dans les territoires.

Elle s'articule autour de quatre axes :

1. La planification par les maires du déploiement des énergies renouvelables dans les territoires en identifiant à l'échelle communale des zones de développement préférentielles des EnR ;
2. La simplification des procédures d'autorisation des projets ;
3. La mobilisation des espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables ;
4. Le partage de la valeur des projets avec les territoires qui les accueillent.

Le développement de la production d'EnR et l'atteinte des objectifs précités ne pourront aboutir qu'avec une mobilisation forte de tous les acteurs du territoire : citoyens, collectivités, entreprises avec l'appui des services de l'État. Cette dynamique est d'ores et déjà à l'oeuvre mais doit être soutenue et amplifiée.

C'est pourquoi la préfète des Vosges a réuni les élus du territoire pour ces assises des EnR. Cet événement s'est organisé autour de trois thèmes :

1. le développement des EnR dans les Vosges

Cette séquence a permis de dresser l'état des lieux et les spécificités du développement des EnR sur le territoire et de mettre en lumière des initiatives locales inspirantes ;

2. la définition des zones d'accélération du développement des EnR par les maires

Cette partie a permis de présenter l'état d'avancement de l'identification des zones d'accélération dans le département et d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de cette démarche ;

3. les leviers pour prendre l'initiative sur le développement des EnR

Cette dernière partie s'est attachée à identifier les aides et outils pour développer des projets locaux d'EnR adaptés au territoire notamment les réseaux de chaleur utilisant le bois-énergie, la géothermie, le photovoltaïque sur bâtiment. Elle a également souligné la notion de partage de la valeur dans le cadre d'un projet.

Ainsi, au travers de ces assises, la préfète des Vosges a souhaité :

- rappeler les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de contribution des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale
- souligner la dynamique à l'oeuvre de développement des EnR dans le département à la fois en terme de planification et de développement de projets concrets
- encourager les acteurs en leur donnant les clés nécessaires au développement de la production d'EnR et en leur témoignant du soutien des services de l'Etat.